

Crots, le 11 février 2025

**A la Direction Régionale de  
l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement  
Provence-Alpes-Cotes-d'Azur**  
16, Rue Zattara  
CS 70248  
13331 MARSEILLE Cedex 3

**Objet :** Déclaration de travaux de forage – Demande d'examen cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale, y compris Cerfa n° 14734\*03 – Quartier de Chaussetives – Commune de UBAYE SERRE PONCON.

Madame, Monsieur,

Nous vous avons transmis le **18/12/2024** une **demande d'examen cas par cas** préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale dans le cadre d'un **projet de forage** sur le site de **captage de Chaussetives**, sur la commune d'UBAYE SERRE PONCON (département des Alpes de Haute Provence).

Vous êtes revenus vers nous le **03/02/2025**, d'abord par téléphone, puis par messagerie pour une demande de **compléments d'information**.

Précisément, cette demande émanant des **services de l'ARS**, portait sur :

- Les **raisons de la réalisation de ce futur ouvrage**, par rapport aux captages existants ;
- L'**avis de l'Hydrogéologue Agréé**, dont la nomination doit être demandée auprès de leurs services.

Tout d'abord, je précise que les travaux envisagés ici font l'objet d'un **dossier de déclaration** au titre du **Code de l'Environnement** et que l'ensemble des documents ont été transmis en temps et en heure par le biais de la plate forme dédiée services-publics le **19/12/2024**.

Les **services de l'ARS** ont donc du également être consultés pour tout éventuel complément à apporter au dossier relatif au Code de l'Environnement et averti ainsi des **motivations du projet**.

Quoi qu'il en soit et pour répondre à vos questions, sachez :

- Concernant les **raisons de la réalisation du futur ouvrage**, ces travaux s'inscrivent dans un **projet de sécurisation et de pérennisation** du captage de Chaussetives.

Ce dernier en effet, consiste en **deux forages très rustiques** et peu profonds (23 et 25 m), équipés d'un tubage en acier noir (Ø 310-323 mm), mis en place par battage, pour lesquels une **forte corrosion** est suspectée.

C'est le très mauvais état d'un piézomètre situé à proximité qui a alerté le Maître d'Ouvrage (SIVU de Chaussetives) sur le **risque de ruine** à plus ou moins long terme des deux forages. Ce dernier nous a donc sollicités pour la réalisation de nouveaux **ouvrages en substitution** de ceux existants.

Mais par soucis de **pérennisation** et de **sécurisation** du captage, il a été décidé avant de programmer les travaux, de réaliser un premier **forage de reconnaissance** afin de préciser la **réalité du sous-sol** du site en profondeur, afin de **dimensionner les nouveaux ouvrages** d'exploitation, en décidant du **meilleur équipement** à mettre en place.

Nous intervenons donc à ce jour uniquement dans le cadre d'une étude hydrogéologique de la ressource aquifère du secteur de **Chaussetives**.

– Concernant l'**avis d'un Hydrogéologue Agréé**, ce point est indispensable et permettra de **cadrer définitivement le projet**, notamment concernant les **aspects techniques** liés à la réalisation des nouveaux forages d'exploitation. Néanmoins, l'intervention **au préalable de l'étude** de l'Hydrogéologue Agréé ne nous semble **pas opportune**, car nous ne possédons à ce jour aucun élément technique autre que ceux émanant des **dossiers de 1999**. Ces derniers d'ailleurs ont certainement servi à la définition des **périmètres de protection** du captage.

Il nous semble donc **plus judicieux** d'attendre les **résultats de l'étude** et d'en soumettre alors les éléments à l'**avis de l'expert**.

Les conclusions de l'**analyse préliminaire de l'Hydrogéologue Agréé** permettront alors de construire un dossier de consultation d'entreprises en **bonne adéquation** avec les besoins du projet, tant en ce qui concerne la **profondeur des ouvrages**, leur **diamètre**, leur **qualité d'équipement**, et les **objectifs de captage** qui resteront identiques à ceux exprimés dans le cadre de l'**arrêté DUP du captage de Chaussetives**.

Espérant par la présente avoir répondu à vos questions et restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, nous vous souhaitons bonne réception de la présente.

Salutations

**L'hydrogéologue – Gérant**  
**Pour le compte de Hydro B Conseil**

 **Yves BERTHALON**  
Lieu dit Jougiard 05200 Crots  
Mobile: 06 11 87 23 28  
Vall: hydrob.consultant@yahoo.com  
Siret : 851.079.004.00012 Code APE: 7112 B

